



**DECLARATION LIMINAIRE DU SYNDICAT
FORCE-OUVRIÈRE Insee**

**CAP DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS
DU 20 SEPTEMBRE 2019**

La Loi relative à la transformation de la fonction publique a été promulguée le 6 août 2019. Les objectifs principaux de cette Loi visent notamment à déshabiller la commission administrative paritaire de ses compétences actuelles.

Plus aucunes promotions ne seront discutées dans le cadre d'un échange constructif avec l'administration, les mutations seront également laissées à son unique appréciation. Bilan des opérations, instauration de rivalité pour être promu, partir en campagne de vente pour promouvoir ses compétences dans l'espoir d'être remarqué par l'administration. Mais La Direction nous a proposé de muter ces échanges dans le cadre de GT préparatoires. Où en êtes-vous de cette réflexion qui conviendrait à notre organisation syndicale faute de mieux ?

Ne restera , à terme comme champ d'action pour les élus du personnel que la partie disciplinaire et les éventuels recours qui à notre sens risquent fort d'augmenter, les dossiers n'ayant pas été défendus par leurs représentants. Les élus FO-Insee et leur syndicat national dénoncent avec force et vigueur cette orientation. Une telle démarche fragilisera l'équité de traitement des dossiers.

Combien de fois, notre organisation syndicale est-elle intervenue en amont pour faire corriger les erreurs de l'administration en matière de respect des critères ?

Concernant l'ordre du jour de cette CAP en particulier, Les élus FO-Insee déplorent le faible taux de promotion, seuls 3 adjoints administratifs sont promus AAP2. Même si cette fois-ci le taux de promotions est resté inchangé depuis l'année dernière, les élus FO-Insee vous rappellent que ce taux est passé de 40 % en 2014 à 25 % aujourd'hui. Le Résultat demeure aujourd'hui bien dérisoire.

Vous nous affirmez que vous considérez les adjoints administratifs au même titre que les autres corps, de notre côté nous avons de plus en plus de difficultés à intégrer votre appréciation. Les agents de catégories C sont de plus en plus inquiets sur leur devenir et leur perspective professionnelle. La non-reconnaissance de leur travail dans le cadre de leur promotion est également à prendre en considération.

Merci de l'intérêt que vous pourriez apporter à nos revendications :

- **Réunir des groupes de travail, préparatoire aux CAP, dans lesquelles nous n'aurions plus à intervenir.**
- **Demander un taux de promotion plus important**
- **Développer un plan de carrière évolutif pour les adjoints administratifs, et pourquoi pas rêver un peu dans ces temps moroses, tous les promouvoir en contrôleur 2ème classe.**

